

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD**  
**AUVERGNE**  
-----

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 octobre 2024, s'est réuni en MAIRIE DE BRIOUDE (salle du Conseil), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Christian PASSEMARD, Christophe BEDROSSIAN, Pascal GIBELIN, Thierry VERDIER, Marie-Christine EGLY, Gérard LOUIS, Jean-Luc VACHELARD, Aline BONNET, Gilles DA COSTA, Marie-Christine EYRAUD, Maurice ROCHE, Franck MERLE, Annie SIBEYRE, Nadine CRAVINHO, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Philippe FAIDIT, David CUSSAC, Nathalie AVININ, René MARCHAUD, Yves JOUVE, Maurice LAURENT, Jacques FILIOL, Bernard BEAUDON, Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Cécile TARDY, Didier SOULIER, Daniel CORNET, Laurent PHILIPPON, Jacky JOURDE, Alain MARCHAUD, Alain MIRAND, Brigitte SOUCHON, Martine DEFAY, Jérôme JOUSSOUY, Gaston FARGET, André HALFON, Roland CHAREYRON, Valérie GAUZY, Pascal PIROUX

**POUVOIRS :**

Elisabeth STOQUE donne pouvoir à Aline BONNET, Jean-Philippe VIGIER donne pouvoir à Maurice ROCHE, Juliette TILLIARD-BLONDEL donne pouvoir à Marie-Christine DEGUI

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Jacques VACHERON, Anne GUINCHARD, Cyrille SARRIAS, André POITRASSON-RIVIERE

**ASSISTAIENT EGALEMENT :**

Sophie COURTINE, Sébastien CHATEAU, Guillaume TRONCHERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile TARDY

**EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE :**

Cyrille SARRIAS (point 5) a le pouvoir d'Anne GUINCHARD

**EST PARTI EN COURS DE SEANCE :**

Pascal GIBELIN, point 15 – a donné pouvoir à Didier SOULIER

Une minute de silence est observée en la mémoire de Madame Liliane ANGLADE conseillère municipale de la commune de GRENIER MONTGON

Le Procès-verbal de la séance du 7 juillet est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président donne lecture des délégations :

**Délégations au Président**

Monsieur le Président décide de retenir l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour le changement des luminaires à la halle des sports et à l'Aquabulle de Brioude pour un montant de 63 981,00€ HT

Monsieur le Président décide de donner mandat à la société TAXPLUS CONSULTING pour réaliser une mission d'audit et de conseil en réduction des coûts dans le domaine de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Président décide de retenir le cabinet GEOVAL pour conduire une mission topographique, une mission foncière et une mission ingénierie visant à traiter le raccordement de l'eau potable au pôle viande ainsi que le traitement des eaux pluviales sur

la parcelle. Le Cabinet doit établir un dossier d'AVP et de demande de permis d'aménager pour un montant de 21 900€ HT.

Monsieur le Président décide de retenir le cabinet GINGER CEBTP pour la réalisation d'une étude géotechnique de type G2-AVP pour la construction du pôle viande sur la commune de COHADE au prix de 7 690€ HT

Monsieur le Président décide de signer une convention de prêt de véhicule avec le Basket-Ball Brivadois, pour l'emprunt du véhicule appartenant à l'association, afin d'assurer les besoins de déplacements de l'Accueil de Loisirs Intercommunal ADO.COM

Monsieur le Président décide de retenir la proposition de Monsieur Bruno VUILLEMIN pour sa participation aux deux réunions de Jury de concours pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre du pôle viande à savoir 90€HT par heure de présence assortis de 130 € de frais de déplacements

Monsieur le Président décide de retenir la proposition de Madame SOULAS-PERROT Sylvie pour sa participation aux deux réunions de Jury de concours pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre du pôle viande à savoir 108€HT par heure de présence assortis d'un forfait de 250€ HT pour analyse des documents et de frais de déplacements calculés suivant le barème des impôts en vigueur sur la base d'un véhicule de 8cv avec les frais de péage en sus et un forfait repas de 22€ HT.

Monsieur le Président décide de retenir la proposition de Madame LECHUGA Joelle pour sa participation aux deux réunions de Jury de concours pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre du pôle viande à savoir un forfait de 420€ HT la demi-journée et des frais de déplacements calculés Via Michelin de 0.60€ HT du Km assorti d'un forfait de 50€ par heure.

Monsieur le Président décide d'approuver la proposition d'avenant de la société Aberlaz sur le contrat d'AMO pour la gestion des digues de Lamothe/ Cougeac pour un montant de 2 800€ HT, soit un marché total de 37 575€ HT, en lien avec la décision du Préfet de la Haute-Loire de ne pas autoriser de dérogation pour la présentation d'un dossier simplifié

Monsieur le Président décide d'approuver la proposition d'avenant de la société ANTEA GROUP pour un montant de 9 775€ HT, soit un marché total de 44 615€ HT pour la réalisation des études de danger des digues de Lamothe/Cougeac en lien avec la décision du Préfet de la Haute-Loire de ne pas autoriser de dérogation pour la présentation d'un dossier simplifié

Monsieur le Président décide le virement de crédit sur le budget principal ci-après :

COMPTE	LIBELLE	MONTANT BP	VIREMENT DE CREDITS	BP APRES VIREMENT DE CREDITS
<b>Chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	1 521 267.36	- 3 000.00	<b>1 518 267.36</b>
Compte 76-61521	Terrains	56 629.00	- 3 000.00	53 629.00
<b>Chapitre 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>194 510.00</b>	<b>+ 3 000.00</b>	<b>197 510.00</b>
Compte 01/6615	Intérêts des comptes courants	16 000.00	+ 3 000.00	<b>19 000.00</b>

Marie-Christine DEGUI et Christophe BEDROSSIAN demandent des éclairages sur certaines décisions :

- concernant la société « Taxeplus Consulting » : comment a-t-elle été recrutée et combien coûte-t-elle ? Il lui est répondu qu'elle a été recommandée par le Trésor Public et qu'elle se rémunère sur les économies réalisées. Marie-Christine DEGUI met en doute les capacités de ses dirigeants qui ont eu des activités assez éloignées des missions qui lui ont été confiées. Sophie COURTINE lui indique qu'il y a eu des échanges avec le Trésor Public à ce